

# LES CONCLUSIONS

FINANCES

## PROJET DE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES RÉUNIONS

TENUES LES 1<sup>er</sup> ET 4 JUIN 1968

### AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

A l'issue des réunions qui se sont tenues au Ministère de l'Économie et des Finances les 1<sup>er</sup> et 4 juin 1968 et auxquelles ont participé les Fédérations des Finances (C.G.T., F.O., C.F.D.T. et C.F.T.C.) un procès verbal a dégagé les conclusions des entretiens sur les points suivants :

- 1) Gestion des Services Sociaux.
- 2) Fonctionnement des Comités techniques paritaires.
- 3) Questions spécifiques.
- 4) Règlement des dossiers en instance.
- 5) Participation à l'élaboration des textes à caractère fiscal.
- 6) Congé annuel.
- 7) Répartition semaine de travail.
- 8) Promotion interne.
- 9) Indemnités.
- 10) Questions diverses.

#### I. — GESTION DES SERVICES SOCIAUX

##### 1 - Les institutions :

###### A) Au plan national

Un conseil d'Administration à composition paritaire (Administration et représentants des personnels) remplacera l'actuel Comité d'Études Sociales.

Ce Conseil d'Administration aura pour mission :

- de déterminer les grandes orientations de la politique Sociale du Département,
- de répartir les crédits entre les différents secteurs de l'action sociale,
- d'animer et de contrôler l'action des services sociaux.

###### B) Au plan régional

Un organisme paritaire présidé par un représentant du Ministre prendra en charge les problèmes sociaux à l'échelon régional. Le Conseil d'Administration créé au plan national lui déléguera certaines attributions, la compétence de cet organisme pourra s'étendre aux problèmes de formation professionnelle.

###### C) Au plan départemental

Un comité paritaire remplacera l'actuel collège des Chefs de service. Il disposera du concours d'un permanent administratif.

La nouvelle organisation (régionale et départementale) s'appliquera également à la région parisienne.

La structure de l'A.T.S.C.A.F. sera révisée.

##### 2 - Le fonctionnement :

L'amélioration du fonctionnement des Services Sociaux nécessite :

a) que les personnels disposent d'une large information sur les possibilités de l'action sociale au sein du Département ;

b) qu'un relais d'information et d'action soit mis en place dans chacune des principales Directions du Ministère ;

c) que des groupes de travail spécialisés soient constitués sur les thèmes essentiels de l'action sociale.

##### 3 - La procédure :

Un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration et des représentants des personnels sera immédiatement constitué pour étudier l'ensemble des problèmes que pose la réorganisation des services sociaux dans le sens ci-dessus indiqué.

#### II. — LES COMITÉS TECHNIQUES ET LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

##### 1. - Les Comités techniques paritaires :

Dans le cadre juridique actuel — et indépendamment des aménagements d'ordre législatif ou réglementaire qui pourraient être apportés à leur compétence et à leurs modalités de fonctionnement, il est convenu :

a) que les comités techniques paritaires seront régulièrement et systématiquement consultés sur toutes les questions relevant de leur compétence et notamment :

- les questions touchant à l'organisation et à la structure des services ;

Dans cette optique, le Comité technique paritaire ministériel sera en particulier associé aux travaux de la « mission Huet » chargée d'étudier la réorganisation des structures du Ministère.

- les problèmes budgétaires (au niveau du Comité technique ministériel également) ;
- les conditions de travail des personnels ;
- l'allègement des procédures internes.

b) il est convenu que les conditions suivantes apparaissent nécessaires pour une participation effective des représentants du personnel aux travaux du C.T.P. :

- une information préalable ;
- la communication des dossiers dans des délais permettant une étude sérieuse de la part de toutes les parties ;
- plusieurs réunions annuelles.

Les mesures nécessaires seront prises par l'administration en liaison avec les organisations syndicales intéressées.

Des facilités seront en outre données aux délégués

(suite en page 9)

(suite de la page 8)

syndicaux pour assurer leur formation et disposer du temps nécessaire à leur participation aux travaux des Comités.

### III. — LES PROBLEMES SPECIFIQUES

#### 1 - Administration Centrale des Finances :

L'Administration donne son accord sur :

a) la revalorisation de la situation des personnels de secrétariat suivant des modalités dont l'étude est confiée au Directeur du Personnel et des Services Généraux du Ministère ;

b) la création à l'Administration Centrale d'emplois de Contrôleurs Divisionnaires du Trésor ;

c) l'application effective depuis leur intervention des dispositions statutaires prévoyant l'intégration d'agents de catégorie B dans le corps des attachés d'administration.

#### 2 - Direction générale des Douanes et Droits Indirects :

L'accélération, en vue de son achèvement, de la réforme des brigades des douanes,

Cette opération sera conduite avec le souci de sauvegarder au maximum les intérêts des personnels en cause.

#### 3 - Services Extérieurs du Trésor :

La création d'un corps d'huissiers du Trésor doté des indices nets 280-460.

### IV. — LE REGLEMENT DES DOSSIERS EN INSTANCE

#### 1 - L'Administration prend l'engagement de :

— régler d'ici le 23 juin l'ensemble des dossiers ayant fait l'objet d'une décision favorable du ministre et ne soulevant pas d'objection de principe de la part du Ministre de la Fonction Publique ;

— d'accélérer l'étude et le règlement des dossiers dont le texte figure en annexe 2.

### V. — PARTICIPATION A L'ELABORATION DES DECISIONS REGLEMENTAIRES A CARACTERE FISCAL

Les représentants des organisations syndicales de la Direction Générale des Impôts ont souhaité une participation plus large des agents à l'élaboration des projets à caractère fiscal soumis à la décision du Ministre et notamment à leurs modalités d'application.

L'Administration donne satisfaction à cette demande en soulignant le pouvoir de décision du Ministre et la nécessité du secret fiscal.

Les fédérations et l'Administration estiment souhaitable de retenir une orientation analogue pour les autres directions du Ministère.

### VI. — CONGES ANNUELS

En plus du jour ouvrable supplémentaire de congé annuel (27 jours), le principe est acquis de deux jours supplémentaires de congé qui devront être pris en dehors de la période normale de vacances.

### VII. — REPARTITION DE LA SEMAINE DE TRAVAIL

Les participants prennent acte de la décision de principe de la généralisation de la semaine de cinq jours.

Afin de préparer l'examen des problèmes spécifiques que cette répartition pose au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, des réunions de travail auront lieu au niveau de chaque direction, dès le mercredi 5 juin.

Une réunion générale intéressant l'ensemble du Ministère

se tiendra le vendredi 7 juin. Les conclusions en seront communiquées au Ministre de la Fonction Publique, mais des décisions provisionnelles seront prises dès le 7 juin, chaque fois que les solutions en cause ne poseront pas de problèmes de principe.

### VIII. — PROMOTION INTERNE

Les participants marquent l'intérêt de poursuivre au cours des prochaines semaines une étude concernant l'amélioration de la formation professionnelle, la simplification des programmes des concours internes. Ainsi que d'éventuelles dispositions statutaires et budgétaires permettant une amélioration de la promotion interne. Les conclusions de cette étude qui devra être menée à bien pour le mois de septembre, seront examinées en Comité technique paritaire.

Pour ce qui concerne le problème des surnombres pouvant permettre une application concrète des promotions internes, l'Administration propose que cette question soit examinée rapidement au niveau de chaque Direction. Les conclusions en seront tirées dans les meilleurs délais, si possible à la fin de juillet 1968 dans un souci de justice sociale et de bonne gestion en excluant des mesures générales qui seraient alors de caractère catégoriel.

### IX. — INDEMNITES

Le principe est admis du versement d'une revalorisation de 40 F par mois dès le 1er juin 1968 de l'indemnité de scolarité versée aux élèves stagiaires.

L'étude de l'harmonisation entre l'évolution de l'indemnité versée aux stagiaires et l'évolution des frais de déplacement sera entreprise ainsi que l'étude de l'harmonisation des indemnités versées aux stagiaires internes et externes.

Pour 1968, la revalorisation des primes dites des articles 5 et 6 continuera à être effectuée suivant les mêmes principes que la revalorisation des rémunérations. Les crédits de ces primes seront augmentés de 13,77 % en 1968 par rapport à 1967.

### X. — QUESTIONS DIVERSES

L'Administration confirme qu'elle offrira aux agents de l'Atelier du Timbre, à titre individuel, une situation pécuniaire au moment de leur reclassement au sein des différents services du Département qui ne sera pas plus défavorable que celle qu'ils ont actuellement.

Pour ce qui concerne l'Imprimerie Nationale, l'Administration indique qu'aucun déplacement de personnel de Paris sur Douai n'aura lieu sauf pour les agents qui se porteraient volontaires.

Les Comités techniques paritaires auront la compétence pour définir les critères de répartition des primes et indemnités.

### VI bis. — JOURNEES DE GREVE

Il est pris acte du principe de la récupération des journées de travail. Les modalités de cette récupération seront proposées par chaque Directeur compétent. Dès le jeudi 6 juin, les modalités de contrôle habituel permettront de vérifier la réalité des horaires de travail qui tiendront compte, notamment, des récupérations nécessaires.

#### ● 4 Juin 1968 :

L'Administration et les Syndicats prennent acte du bon déroulement des conversations dont les conclusions sont reprises dans le présent document.

Ils estiment que plusieurs problèmes importants évoqués au cours de ces réunions doivent être traités, avec le même esprit, au cours des prochaines semaines, et trouver ainsi leur solution naturelle.

# CONTACTS à la Direction de la Comptabilité Publique

Dès le 30 mai les Organisations C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. du Trésor enregistrant la reprise des négociations au niveau de la Fonction Publique et du Ministère des Finances, faisaient remettre une lettre au Directeur de la C.P. aux termes de laquelle elles se déclaraient prêtes à discuter d'un certain nombre de problèmes énumérés ci-après :

- 1°) **CONTENTIEUX** : Cadre A - Cadre B.
- 2°) **EFFECTIFS**.
- 3°) **SURNOMBRES** : Pour permettre d'assurer une promotion normale :
  - à la M.E.I.,
  - aux échelles E.3 en E.S.1,
  - C.E. des Insp. Centraux.
- 4°) **REMISES** : Etablissement d'un calendrier des travaux devant conduire à résoudre l'ensemble des problèmes concernant les remises.
- 5°) **E.N.S.T.** : Examen des problèmes particuliers à l'école et à la formation professionnelle.
- 6°) **AIDES TEMPORAIRES** : Conditions de recrutement et licenciement des A.T.
- 7°) **REORGANISATIONS DES S.E.T.** : Etude par le C.T.P. des principes et des modalités d'une réorganisation de l'ensemble des S.E.T.
- 8°) **SEMAINES DE 5 JOURS**.
- 9°) **CONCOURS D'A.R.** : Etude des modalités d'un concours provisionnel.
- 10°) **AGENTS DE SERVICE** : Délimitation des tâches et horaires.
- 11°) **DROIT SYNDICAL** : Plein exercice des droits syndicaux (mise à la disposition de locaux et dispense de travail).

Ce n'est que les 5, 6 et 10 juin que les 3 organisations signataires de la lettre furent reçues par le Directeur.

## Ce qui est acquis

- CONTENTIEUX** : CADRE B : Règlement et incidence financière dans un très bref délai.  
CADRE A : Actuellement, étude individuelle des dossiers afin d'en terminer pour le début du 4ème trimestre 1968.
- REMISES** : A brève échéance, tour d'horizon pour connaître des revendications dans le détail fin septembre.
- E.N.S.T.** : Réunion rapide des responsables aux fins d'étudier les mesures à prendre afin de modifier les programmes en fonction de l'arrêt des cours durant près de 3 semaines, et d'étudier les réformes ultérieures.
- AIDES TEMPORAIRES** : Réunion d'un C.T.P. en septembre pour définir :
  - recrutement,
  - licenciement,
  - préparation au concours d'A.R.
- CONCOURS A.R.** : Principe du caractère provisionnel des concours retenu et mis à l'étude; toutefois impossibilité en 1968 en raison de la sortie récente du statut d'A.R.
- AGENTS DE SERVICE** : Réunion d'un C.T.P. à la fin de l'année pour définir une réglementation à partir de l'actualisation d'une ancienne enquête.
- INSPECTEURS PRINCIPAUX** : Réunion d'un groupe de travail sur le thème « La place des I.P. dans les S.E.T. » et examen des problèmes indiciers.

## Ce qui est renvoyé

- REORGANISATION DES S.E.T.** : Le Directeur désire s'en tenir aux critères qu'il avait précédemment retenus :
  - Réunion des C.T. (national et locaux) après avis du Ministre sur le projet.Nous n'avons pas manqué d'indiquer que cette procédure n'était pas conforme au rôle que nous souhaitons voir donner à ces organismes paritaires.

## Droit syndical

- La C.F.D.T. a particulièrement insisté sur ce problème réclamant notamment :
- la mise de locaux à la disposition des S.D. (pour permanence et réunion bureau),
  - la possibilité de réunion sur les lieux de travail, Ces mesures étant assorties d'une dispense de travail dont l'importance reste à déterminer.
  - **AFFICHAGE** : Généralisation des panneaux d'affichage dans les T.G. et gros postes et recommandation en ce sens aux T.P.G.
  - **COLLECTAGE** : Libre circulation des collecteurs dans les services, sans encourir les foudres de la hiérarchie.

(suite en page 11)

Une publicité qui ne manquait pas d'à-propos durant la 2ème quinzaine de mai...



...mais qui aurait pu être transposée rue de Rivoli aux derniers jours de la grève.

# ET POURTANT...

## UNE OCCASION MANQUÉE

par G. GÉRARD

Croyant à l'apathie de la grande majorité des syndiqués, mais conscient hélas de l'indifférence de la majorité des fonctionnaires des S.E.T. représentés par les non-syndiqués, je proclamais voici quelques semaines qu'il nous fallait à tout prix recouvrer, moins les moyens que les chemins de l'action.

Et pour compenser ce manque de courage, je défendais le principe de l'adhésion à une caisse de grève susceptible de remettre nos camarades sur ce chemin, grâce à l'assurance que constituerait une telle adhésion.

En quelques jours, tous les arguments que j'évoquais, toutes les contradictions qui m'étaient apportées sont subitement tombées et, dans un élan unanime, étudiants, ouvriers, fonctionnaires, ont clamé leur désir de changement. Ils manifestaient ainsi leur colère trop longtemps contenue, endiguée par l'intoxication des moyens d'information aux mains de la seule majorité et le paternalisme affiché à tous les niveaux de la hiérarchie.

Ceux qui présidaient à nos destinées ont longtemps traité par le mépris la colère sourde que nous évoquions, ne voyant dans nos propos que l'expression de notre opinion personnelle.

Nous représentions à leurs yeux des interlocuteurs quelconques, et le mandat que nous invoquions était traité par le mépris. On réformait, on nous informait des étapes franchies unilatéralement, mais nos avis sur les projets n'étaient nullement pris en considération, pour peu qu'ils aient été sollicités.

Nous n'avions pas fait « notre mutation intellectuelle » alors que nos maîtres l'avaient faite au rythme de l'électronique, et en secret.

De grâce, que l'on ne nous parle pas aujourd'hui du souci de « l'humain » alors que nous l'invoquons depuis des années sans que jamais cette idée n'ait effleuré quiconque.

N'a-t-il pas été déclaré publiquement, en matière de réforme, que celle-ci « était faite dans l'intérêt de l'administration et non dans celui du personnel ? ».

Alors, de grâce, un peu de pudeur ! Nous savons la valeur des déclarations suscitées par la crainte et lorsque les rapports de force sont inversés.

Que l'on ne s'étonne donc pas de l'explosion de colère, et que l'on s'interroge à tous les niveaux sur certains résultats :

Ce qui était impossible il y a un mois, l'est devenu :

— 35 % d'augmentation du SMIG. Suppression du SMAG et alignement sur le SMIG, soit une augmentation de 55 %.

— Augmentation de la masse salariale pour les fonctionnaires fixée à 13,77 % alors que 6 % était impossible en avril.

Tout ce qui était impensable et risquait de compromettre la grandeur, devient subitement possible.

L'impression restera longtemps qu'il n'y a pas de régime fort contre la volonté populaire dressée contre l'arbitraire que d'aucuns croyaient synonyme de grandeur.

Et la dignité de l'homme ? Y avait-on pensé ? Imaginait-on

que sans cesse on aurait raison des humbles, abreuvés de bonnes paroles et confinés dans un état second ?

Messieurs les augures, vous aviez tort et vos prétentions incommensurables vous ont caché la colère sourde, certes, mais grandissant depuis dix années.

Et bientôt, il faut, sous la contrainte :

- accepter les remises en cause,
- négocier sur ce qui, hier, était inacceptable,
- mendier cette négociation jusqu'alors refusée.

Et le mythe de la grandeur, l'autosatisfaction, le paternalisme se sont écroulés comme châteaux de sable. Il a fallu composer !

Certes, d'aucuns ont crié VICTOIRE !

Je serai pour ma part plus modeste. Sous la pression, bien des barrières, certes, se sont évanouies.

Mais, par le jeu de la division syndicale, les revendications « alimentaires » ont prévalu. Et le gouvernement sait bien que ces conquêtes fragiles, seront anéanties par les conséquences de demain.

Ne l'a-t-il pas maintes fois déclaré et ne s'efforcera-t-il pas de concrétiser cette prophétie ?

Ses concessions en ce domaine traduisent moins sa faiblesse que son désir de revanche.

Son autorité, battue en brèche, mais soudain revenue... grâce à la peur entretenue, s'est traduite dans son souci de ne rien concéder en matière de :

- Liberté syndicale
- Droit syndical  
(seuls garants du maintien des avantages matériels acquis)

et de renvoyer à des décisions ultérieures...

Les négociateurs C.F.D.T. n'ont pas failli à leur tâche, mais l'attitude de leurs partenaires n'a pas manqué de prouver que ce souci n'était pour eux que secondaire.

Les choses hélas en sont là !

Il est certes plus facile de « lâcher » un avantage matériel que l'on sait pouvoir reprendre, qu'une reconnaissance de droit irréversible, dans le domaine du pouvoir syndical (à l'image du patronat, le pouvoir ne se partage pas !).

Et le renvoi à des décisions ultérieures, lorsque les



(suite en page 11)

# Et pourtant **UNE OCCASION MANQUÉE**

(suite de la page 3)

rapports de force auront changé, nous laissent prévoir ce que sera demain !

Nous savons ce que valent les promesses !

✱

Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur certains des récents événements, force nous est de reconnaître que la colère populaire a trouvé sa source à partir des événements :

- de Nanterre,
- de la Sorbonne.

Sans la révolte des étudiants, et les déclarations du Premier Ministre acceptant de négocier à partir de cette révolte...

... jamais les travailleurs n'auraient pris conscience qu'un régime ne peut ignorer leurs revendications.

**MERCI DONC, AUX ETUDIANTS !**

Sans les occupations d'usines, la progression rapide des grèves...

... jamais les fonctionnaires n'auraient pris conscience qu'ils pouvaient de nouveau, et à leur tour, s'insurger contre leur Patron.

## CONTACTS A LA C.P.

### Pouvoir syndical

C.T.P. : Elargissement de sa compétence, notamment :

- détermination des besoins en effectifs (préparation budget),
- implantation des effectifs (exécution budget),
- les problèmes d'actualité (critères de répartition de l'article 6),
- réorganisation des services.

C.T.L. :

- répartition article 6,
- problème d'horaires,
- frais de fonctionnement (avec présence d'un comptable, conseiller technique).

C.A.P. NATIONALES : Consultation pour les mouvements.

C.A.P. LOCALES : Nous avons exprimé notre volonté de voir enfin établi :

- un règlement intérieur,
- le respect de leur compétence en matière de mutation,
- les règles de communication de l'appréciation raisonnée, à la demande des agents (respect des dispositions statutaires).

Enfin, nous avons demandé que les membres des C.A.P. et S.D. soient mis en possession de tous documents (BOSET et note de service) et d'une façon générale que les moyens d'information soient dispensés désormais dans des délais raisonnables et préalablement aux réunions des C.A.P.

— ★ —

Sur ces derniers points : DROIT et POUVOIR SYNDICAUX, nous n'avons pas rencontré d'objections majeures, si ce ne sont des réserves, jusqu'à décision de la F.P.

Ce dernier stade des négociations s'est déroulé dans un climat détendu.

Il reste à attendre les décisions finales !

**MERCI DONC, AUX TRAVAILLEURS !**

Mais maintenant que certaines « revendications alimentaires » sont satisfaites, au-delà de certaines espérances (combien se satisfaisaient des 4 % par an), combien de raisons a-t-on d'être fiers des résultats obtenus en matière :

- de libertés syndicales,
- de droit syndical...

objectifs essentiels de la C.F.D.T. qui rejoignent, dans la lutte, les objectifs des étudiants remettant en cause les structures de l'Université.

Notre victoire alimentaire, incontestable, ne saurait nous laisser pourtant sans une certaine amertume :

- celle de n'avoir pas atteint notre objectif essentiel :

Redonner à l'homme toute sa dignité et la possibilité d'accéder aux responsabilités auxquelles il aspire légitimement et fondamentalement.

La remise en cause que nous inscrivions fièrement sur notre drapeau déployé s'est estompée dans ses plis lorsque le vent de la colère a cessé de souffler.

Nous avons manqué l'occasion et d'aucuns retireront le sentiment que les travailleurs n'auront pas su comprendre le caractère de la révolution étudiante qui rejoignait la leur : une réforme des structures de notre Société, seul garant du maintien des avantages acquis.

Je partage leur sentiment !

Je n'irai pas jusqu'à parler de trahison, mais je crois sincèrement que l'ensemble de la classe ouvrière n'a pas pleinement pris conscience de la portée de la rébellion étudiante.

Ils s'insurgeaient contre une société sclérosée et étouffante... Ils ont su le dire (à leur manière, certes, mais avec conviction).

A partir de mêmes aspirations, nous n'avons pas toujours su les comprendre, les soutenir, les suivre et nous nous en sortons avec des victoires fragiles... consécration de nos seules aspirations matérielles !

Nous avons manqué l'occasion !

Il s'agissait pour nous, fonctionnaires, dépendant d'un Patron — l'Etat — qui prône plus que jamais la technocratie, de procéder, en cette période de transplantation cardiaque, à la greffe dans l'organisme de ceux qui nous dirigent et nous gouvernent, d'un cœur humain au lieu et place de la machine électronique qui guide leurs actes.

Nous avons manqué l'occasion !

1848 — 1936 — 1968 ...

... Aux jeunes de tirer la leçon de ces chaudes journées de mai pour que la prochaine étape porte enfin ses fruits.

G. GERARD

## AURAIENT-ILS COMPRIS ?

« Nous sommes obligés de faire un examen de conscience déchirant devant cette explosion que personne n'avait prévue et nous devons nous servir de l'événement pour secouer au plus vite nos vieilles structures ».

(M. MORANDAT, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, le 12 juin 1968).

## Extrait de la déclaration d'Eugène DESCAMPS

à la conférence de presse du 29 mai 1968 - 16 h. 30



... « IL CONVIENT QUE DES MAINTENANT AUCUNE FORMATION OU AUCUN GROUPE NE S'ARROGE LE DROIT DE METTRE EN CAUSE CERTAINES LIBERTES FONDAMENTALES ».

C'est ce que déclarait, dans sa conférence de presse, Eugène DESCAMPS, le 29 mai 1968 à 16 h 30.

... « A l'heure qu'il est, nous n'avons plus d'interlocuteurs sur le plan du Gouvernement. C'est la première constatation à faire. L'absence de négociation dans la Fonction Publique, la tournure qu'elles ont prise dans le secteur nationalisé, montrent que nous n'avons plus d'interlocuteurs gouvernementaux ».

PUIS, PARLANT DES PARTIS DE GAUCHE, LE SECRETAIRE GENERAL AJOUTE :

... « Mais le mouvement est d'une telle profondeur que nous ne voyons pas comment, aujourd'hui, ces partis peuvent intégrer les forces nouvelles et leurs revendications qui ne sont pas seulement quantitatives de bien-être, mais qui sont aussi exprimées en termes de profondes réformes de structures de la société.

« Dans les circonstances que nous traversons, et devant le risque extrêmement grave de vide politique

qui se révèle dans les administrations, dans les ministères, tandis que par ailleurs le départ à Colombey du Président de la République accentue le malaise que nous ressentons, il est apparu à la forte majorité de nos syndicats et cadres syndicaux que nous avons pu consulter, que MENDES-FRANCE est l'homme qui est capable de garantir les droits ouvriers conquis en fait dans les entreprises au cours de ces jours derniers, d'opérer les réformes de structures indispensables, d'animer une équipe susceptible de répondre à la large aspiration de démocratisation qui est propre au monde étudiant et au monde ouvrier et donc d'assumer, avec les partis de gauche et avec ces forces nouvelles, les responsabilités du pouvoir.

« La C.F.D.T. qui a toujours travaillé pour une alternative démocratique respectant toutes les libertés fondamentales répète, aujourd'hui plus qu'hier, que si des mutations profondes doivent avoir lieu dans notre société politique et dans notre société française, il convient que dès maintenant aucune formation ou aucun groupe ne s'arroge le droit de mettre en cause certaines libertés fondamentales.

« Nous demandons donc à nos cadres et militants, quels que soient le lieu, l'heure, les circonstances, de faire respecter, partout où ils se trouvent, les libertés d'opinion, les libertés syndicales, la liberté de la presse, les libertés politiques. Ceci est clair. Dans le mouvement dans lequel nous sommes tous engagés, il importe que si des transformations se réalisent, elles se réalisent dans le respect de tous.

« Plus que jamais, nous sommes conscients que le pays et la classe ouvrière doivent garder leur sang-froid parce que la situation est extrêmement grave.

« Pour ce qui est de la C.F.D.T., nous sommes décidés d'assumer toute notre responsabilité. Ce n'est pas notre fait si nous serons très certainement dans l'obligation, sans négliger notre vocation d'organisation syndicale, d'intervenir plus directement dans les événements politiques de façon à faire QUE SI LA SUCCESSION DU GAULLISME APPARAÎT COMME DEVANT SE REALISER, elle se fasse dans le respect des libertés essentielles et avec la garantie que les aspirations profondes exprimées ces temps derniers seront effectivement prises en charge par ceux qui se proposent d'assumer le pouvoir ».

N. D. L. R. — Faisant suite aux interprétations diverses faites par la Presse et la Radio, sur la Conférence de presse du Secrétaire Général de la C.F.D.T., nous avons estimé devoir en donner de plus larges extraits afin de situer le contexte de cette déclaration, faite le 29 mai 1968 à 16 h 30.

# La C.F.D.T. veut garantir L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ

Nous venons de VIVRE des semaines historiques.

Les positions prises par la C.F.D.T., le rôle important qu'elle a tenu au cours de ces journées ont pu surprendre certains, mais ont surtout répondu à l'attente du plus grand nombre.

Aucun homme conscient n'est resté indifférent.

Ceux qui ne connaissaient pas la C.F.D.T. se sont certainement posés des questions.

La C.F.D.T., qu'est-ce que c'est ?

Que! idéal anime ses militants ?

Quels principes orientent leurs décisions ?

Les réponses à ces questions les voici :

L'article 1er des statuts que nous nous sommes donnés lors du congrès confédéral de 1934 est clair : « Nous luttons pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

« La dignité de la personne humaine... commande l'organisation de la société et de l'Etat. »

La société doit en conséquence modifier ses structures et ses institutions pour :

- permettre à tout être humain de développer sa personnalité.
- offrir à chacun des chances égales.
- réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

Nous combattons donc toute forme de capitalisme mais aussi toute société totalitaire, c'est-à-dire ne respectant pas les libertés essentielles (liberté de conscience d'opinion, d'expression, d'association) non seulement dans les déclarations de principe, mais réellement dans le fonctionnement courant des institutions et de la société.

C'est cette volonté d'instaurer une société garantissant l'exercice effectif de la liberté pour tous qui caractérise notre organisation.

C'est sur ce fondement que s'élabore la ligne de conduite de la C.F.D.T.

Tels sont les principes qui semblent des évidences ; ce sont cependant ceux-là qui guident les décisions de chaque responsable du mouvement, du secrétaire général confédéral au délégué de section.

C'est ce qui nous amène, au plan économique, parce qu'ils nous paraissent incompatibles avec la dignité de l'homme, à :

- combattre la société capitaliste, son économie de consommation et les disparités qu'elle entraîne, ses pauvres, ses riches et ses laissés pour compte ;
- refuser la société totalitaire, marxiste, nationaliste ou raciste, reniant liberté individuelle et démocratie.

C'est aussi ce qui a guidé les décisions récentes au plan confédéral :

- ordre de mouvement général ;
- approbation des revendications fondamentales des étudiants.

au plan fédéral :

- hier, une hausse plus rapide du pouvoir d'achat des bas salaires ;
- aujourd'hui, un pouvoir syndical accru.

Ceci fait apparaître toutes les dimensions de notre syndicalisme.

Qu'il s'agisse :

- de défense directe des droits individuels et collectifs des travailleurs.
- d'économie.
- d'aide aux pays sous-développés et de paix.
- de formation professionnelle et syndicale.

IL S'AGIT toujours de lutter pour permettre à des hommes de devenir libres et responsables et ainsi, quelles que soient leur religion, leur formation ou la couleur de leur peau, d'être un peu plus

DES HOMMES.

## SYNDICAT C.F.D.T. DU TRÉSOR

26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

### BULLETIN D'ADHÉSION

NOM ..... Prénom .....

né le ..... à .....

domicilié à ..... rue ..... N° .....

Grade ..... Echelon .....

Affectation .....

Le ..... 19.....

Signature :

Demande à adhérer au Syndicat  
du TRÉSOR C. F. D. T.  
26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

# un numéro spécial

## 1 POURQUOI ?

**Chaque mois, « Syndicalisme C.F.D.T. » veut être le magazine des travailleurs exprimant leur vie, fait avec ou par eux, écrit pour eux. Les événements dont ils viennent d'être les militants se devaient, à cause de leur ampleur et de leur importance, d'être écrits ici dans un numéro « sur mesure ».**

## 2 COMMENT ?

**Tout ne pourra être rapporté ! Nous avons recherché l'essentiel ; à schématiser les grandes lignes de cette lutte en cours pour bien souligner son sens. Nous pensons aussi que d'autres informations — télévisées notamment — passent volontairement à côté de cette vérité et nous avons la prétention de rectifier en apportant notre éclairage syndical.**

## 3 PAR QUI ?

**Ce magazine a été écrit par l'équipe de rédaction de « Syndicalisme », Emile Favard, rédacteur en chef, Gérard Caplat, Georges Dunand, Hélène Guillevic, Gaston Haustrate, Claude Perrignon, Robert Pottier, Andrée Quénoy, Aude Raiga et Daniel Urbain qui ont été largement et efficacement aidés, certes par des membres du Bureau Confédéral de la C.F.D.T., mais aussi par des journalistes-amis de villes de province, par des unions départementales C.F.D.T., par le secrétariat confédéral, par notre équipe de maquettistes Visconti et le photographe Hubert.**

BULLETIN D'ABONNEMENT A « SYNDICALISME » (MAGAZINE ET HEBDOMADAIRE)

(à découper et à renvoyer : 26, rue de Montholon, Paris-IX<sup>e</sup>)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Profession .....

Je m'abonne pour un an à « Syndicalisme » et verse la somme de 20 F au C.C.P. Syndicalisme 283.24 Paris.

Date :

Signature :

SYNDICALISME

REDACTION - ADMINISTRATION

26, rue de Montholon - Paris-9<sup>e</sup>

Tél. : TRU. 91-03

Abonnement : 20 F par an

C.C.P. 283-24 Paris

Cet abonnement comprend :  
l'hebdomadaire « Syndicalisme »  
et le magazine mensuel

Le directeur : Laurent Lucas  
Travail exécuté par des ouvriers  
syndiqués

Imp. DGP, Le Hays-Les Mureaux, Marisné

Publicité : « Publicat », 17 boulevard Poissonnière, Paris-9<sup>e</sup> - Tél.

488-32-84

MAGAZINE C.F.D.T.

2

# Le comité de rédaction de ce numéro :



## le piquet de grève de Renault-Flins

Que voudriez-vous trouver dans le « Syndicalisme-Magazine » qui rendra compte des « événements » ?

Les membres de la rédaction de « Syndicalisme » sont allés poser cette question aux camarades de Renault-Flins. Ils étaient alors une trentaine avec nous ; des jeunes partout ; des militants et adhérents de la C.F.D.T., des cégétistes aussi, un non-syndiqué.

Et ils nous ont posé des questions ; deux heures durant. Nous ne saurions répondre à tout ; mais nous allons dans ce numéro essayer de reprendre l'essentiel.

Ils voulaient que l'on mette bien en avant le sens du mouvement « au-delà de la revendication bifteck » ; que l'on exprime toute la dimension de solidarité et de dialogue exprimée pendant ces journées historiques ; que l'on parle de la convergence d'objectifs entre étudiants et travailleurs.

Nous leur devons ce sommaire et qu'ils en soient remerciés.



*Le détonateur étudiant* 8

*Le 13 mai* 9

*Le dossier de la C.F.D.T.* 10

*Le sens du mouvement* 11

*10 millions de grévistes* 12

*L'alphabet du quotidien* 14

*Le pouvoir syndical...  
qu'est-ce que c'est* 17

*La province aussi...* 18

*De nouveaux syndiqués  
par milliers* 21

*L'autogestion en route* 23

*Qui sème le vent...* 26

*Travailleurs. Etudiants...  
solidaires* 29

*Les négociations* 35

*La lutte continue* 42

*Demain.  
les législatives* 45

*Les quatre coins  
du monde* 46

*La balle au bond* 47

*Informations  
à tous vents* 48

CFDT  
**syndicalisme**

MAGAZINE SPECIAL N° 1191 10 JUIN 68 1F

**1968  
TOUT  
UN PEUPLE  
EN  
MARCHÉ**